

Financement



Formation professionnelle initiale
Sous statut scolaire lycée / supérieur

Organisme responsable et contact

IFMS - CH SAINTES
05.46.95.15.40

Accès à la formation

Publics visés :

Elève sous statut scolaire

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

bac ou équivalent

Prérequis pédagogiques :

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le DE d'infirmier forme les étudiants à devenir les collaborateurs directs du médecin, capables d'appliquer ses prescriptions, d'administrer les médicaments, de poser les perfusions, d'effectuer les prises de sang, de prendre en charge le bien-être et l'hygiène du malade, de surveiller et transmettre l'évolution de son état. Prévention, information, éducation, organisation des soins, soutien psychologique sont autant de fonctions dévolues à l'infirmière. Ses interventions et ses techniques varient selon la structure dans laquelle elle travaille : service de soins hospitaliers, centre de rééducation, centre de soins, dispensaire, centre de prévention, maison de retraite ou service de maintien à domicile notamment. Après 24 mois d'expérience en services de soins, il est possible d'exercer en libéral. Les étudiants obtiennent leur diplôme par 180 crédits européens et le grade de licence. L'admission en IFSI s'effectue sur dossier via Parcoursup.

Contenu et modalités d'organisation

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39923/>

Commentaires sur la durée hebdomadaire

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Commentaires sur la parcours personnalisable

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État d'infirmier(ière) - Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00603245	du 01/09/2025 au 30/06/2028	Saintes (17)	IFMS - CH SAINTES		Non éligible	